

**BTSA génie des équipements agricoles****Financement**Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif**Organisme responsable et contact**CFA AGRICOLE DE LA  
CHARENTE  
Isabelle LINLAUD  
05.45.61.90.00  
isabelle.linlaud@educagri.fr**Accès à la formation****Publics visés :**Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Actif(ve) non salarié(e)  
Elève sous statut scolaire**Sélection :**Dossier  
Entretien**Niveau d'entrée requis :**Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4  
européen)**Conditions d'accès :**\* Avoir entre 16 et 29 ans révolus Inscriptions  
via PARCOURSUP pour les terminales ou  
directement au CFA pour les jeunes issus du  
supérieur. Sans limite d'âge en cas de  
reconnaissance de travailleur handicapé**Prérequis pédagogiques :**

Non renseigné

**Contrat de  
professionnalisation  
possible ?**

Oui

**Objectif de la formation**

Le technicien supérieur en GDEA est un spécialiste des équipements et des installations de production agricole. Il connaît les matériels mécaniques classiques pour la culture ou l'élevage (appareils de traction, véhicules agricoles, installations de traite) ainsi que les bâtiments actuels d'élevage, les serres et les dispositifs de conditionnement d'air et de chauffage. Il maîtrise l'utilisation des équipements d'entretien de l'espace rural et des machines et matériels de transformation des produits agricoles. Une part importante de la formation est consacrée à la connaissance technique des agroéquipements et à la maîtrise du langage du technicien (dessins, graphiques). À cela s'ajoutent des enseignements en droit, législation, économie, gestion et négociation commerciale

**Contenu et modalités d'organisation**

En plus des enseignements généraux (français, informatique, sciences économiques, sociales et de gestion y compris gestion commerciale ...), la formation comporte des enseignements professionnels : sciences et techniques des équipements / agroéquipements (7 heures 30 minutes hebdomadaires en 1re et 2e année) agronomie (1 heure 15 minutes hebdomadaires en 1re et 2e année) zootechnie (30 minutes hebdomadaires en 1re et 2e année) module d'initiative locale (MIL) (1 heure 30 minutes hebdomadaires en 1re et 2e année) Sous statut scolaire, l'élève est en stage pendant 12 à 16 semaines dont 10 prises sur la scolarité réparties sur les deux années. Effectuées dans plusieurs organisations ou structures du secteur des agroéquipements, ces stages permettent d'observer et d'analyser l'activité et le fonctionnement de diverses entreprises d'accueil. Pour nourrir son projet professionnel, le stagiaire doit aborder un maximum de situations professionnelles significatives.

Commentaires sur la durée hebdomadaire  
Parcours de formation personnalisable ?

Selon les besoins éducatifs particuliers

Oui Type de parcours Individualisé

**Validation(s) Visée(s)****BTSA génie des équipements agricoles - Niveau 5 : DEUG, BTS, DUT, DEUST (Niveau 5 européen)****Et après ?****Suite de parcours**

L'objectif de cette formation est l'insertion professionnelle. Toutefois les titulaires du BTSA sont de plus en plus nombreux à continuer leurs études. Ils peuvent acquérir une compétence complémentaire en préparant un certificat de spécialisation agricole ou un second BTSA

**Calendrier des sessions**

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00168020	du 01/09/2020 au 30/06/2022	La Couronne (16)	CFA AGRICOLE DE LA CHARENTE		Non éligible	 
00225703	du 06/09/2021 au 15/07/2023	La Couronne (16)	CFA AGRICOLE DE LA CHARENTE		Non éligible	 
00256726	du 05/09/2022 au 15/07/2024	La Couronne (16)	CFA AGRICOLE DE LA CHARENTE		Non éligible	 
00336252	du 04/09/2023 au 15/07/2025	La Couronne (16)	CFA AGRICOLE DE LA CHARENTE		Non éligible	

00424257

du 02/09/2024 au  
15/07/2026

La Couronne  
(16)

CFA AGRICOLE DE  
LA CHARENTE

Non  
éligible



00537944

du 01/09/2025 au  
15/07/2027

La Couronne  
(16)

CFA AGRICOLE DE  
LA CHARENTE

Non  
éligible

